

Règlement relatif au déroulement de l'examen

- ❖ Lors de l'épreuve, chaque étudiant ne doit être muni que de sa carte d'étudiant, de sa carte d'identité nationale ainsi que des instruments nécessaires à l'écriture et au calcul ;
- ❖ Durant le déroulement de l'épreuve, la possession d'un téléphone portable même éteint est considérée comme un cas de fraude.
- ❖ L'étudiant pris en possession d'un ordinateur de poche ou d'une machine à calculer programmable ou tout autre moyen d'information et de télécommunication est considéré comme un cas de fraude ;
- ❖ Tout document en relation avec la matière pris possession lors du déroulement de l'examen est considéré comme un cas de fraude ;
- ❖ Toute écriture (en français, en arabe ou autres) en relation avec la matière sur les tables, les trousseaux, les vêtements, les chaises, les murs ou autres est considéré comme un cas de fraude ;
- ❖ Toute discussion entre étudiants après la distribution du sujet est strictement interdite ;
- ❖ Le surveillant a le droit de faire changer de place à un étudiant ;
- ❖ Il est strictement interdit pour les étudiants de quitter leur place durant l'épreuve pour aller fumer, se rendre aux toilettes ou pour une toute autre raison. Lorsqu'un étudiant quitte sa place, il le fait de manière définitive, c'est-à-dire sans aucune possibilité d'y revenir ;
- ❖ Tout étudiant qui quitte la salle d'examen sans rendre sa copie sera considéré comme absent ;
- ❖ Les copies d'examen sans nom ou avec des erreurs au niveau du nom seront rejetées ;
- ❖ Il est strictement interdit de fumer durant l'épreuve ;
- ❖ Les étudiants doivent inscrire leurs noms, prénoms et numéros d'examen sur les brouillons des épreuves ;
- ❖ Un étudiant qui arrive en retard, c'est-à-dire après la distribution du sujet, ne peut accéder à la salle d'examen et par conséquent sera considéré comme absent ;
- ❖ Un étudiant ne peut quitter la salle d'examen après distribution du sujet qu'une demi-heure après le début d'examen.

Types de fraudes

- ❖ Passation de document entre étudiants
- ❖ Possession de documents non autorisés à portée de main ;
- ❖ Utilisation de documents non autorisés ;
- ❖ Indiscipline et perturbation de la bonne marche des examens ;
- ❖ Utilisation des NTIC (portable, oreillette, Databank, enregistreur...)
- ❖ Toute autre fraude par tout autre moyen.